

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 4 mars 2015

-----15-----15-----12-----

L'an deux mille quinze-----

et le 4 mars -----

Date de convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----26/02/2015-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----26/02/2015-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, CASTAY Jean-Marc, Mmes CUZACQ Geneviève (procuration de M. LABEYRIE Nicolas), DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, CABANNES Pierre, Mmes PEDRO Amandine, PLOQUIN Cécile.

Excusés : M. Nicolas LABEYRIE (procuration à Mme CUZACQ Geneviève), Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, M. ANTONIAZZI Jean-Pierre.

Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Proposition participation Radio Cool Direct

Dans le cadre des activités que cette radio pratique en direct, elle propose une émission pour le grand public : « UNE HALTE EN GASCOGNE »

L'esprit de cette émission est de rester dans la localité durant toute une journée et de présenter en direct sur la radio :

- les traditions et festivités,
- la vie culturelle (monuments, bâtiments, musées, beaux-arts, etc)
- le milieu associatif (toutes les associations locales)
- les acteurs économiques (commerçants, artisans, entreprises)
- la vie sportive (clubs, infrastructure, équipements)

La radio a conçu un forfait spécial fixé à 180 €, animateur et matériel radio compris. (hors frais de déplacement au-delà d'un rayon excédent 50 kms départ Astaffort 47220. Le contrat de partenariat pour les directs prévoit dans ce cas une participation supplémentaire de 0.5 € au km)

Le Conseil Municipal,

N'accepte pas cette proposition aux conditions ci-dessus.

Fait à MONTREAL le 4 mars 2015.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

